



## maprimerénov'

Mieux chez moi, mieux pour la planète

### MA PRIME RÉNOV' :

## Hellio devient mandataire de l'Anah pour faciliter la rénovation énergétique des Français

C'est officiel depuis le 16 juillet 2020 : Hellio est mandataire de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ! Le conseiller en économies d'énergie de l'habitat peut désormais distribuer l'aide publique Ma Prime Rénov' aux particuliers. Associée à l'aide privée des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), ces financements pilotés par Hellio permettront de réaliser des travaux de rénovation énergétique à moindre coût.

Lancée en janvier 2020, la nouvelle aide Ma Prime Rénov' est enfin instruite depuis le mois d'avril 2020 par les services de l'Anah aux ménages aux ressources modestes et très modestes (les autres continuent de bénéficier du CITE jusque fin 2020). Désormais, ces ménages peuvent être aidés de professionnels ! Hellio, mandaté à cet effet et approuvé par l'Anah, peut désormais les accompagner dans leurs travaux d'économies d'énergie et leurs demandes de primes. Cette étape marque une amélioration majeure dans l'accompagnement des Français dans les aides à la rénovation énergétique, appelée des vœux de la nouvelle ministre déléguée au Logement Emmanuelle Wargon le 12 juillet 2020.

#### FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2  
Parc des Erables - 78230 LE PECQ  
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65 - [celine@fpa.fr](mailto:celine@fpa.fr)

#### Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 56 67 27 - [servicepresse@geopl.com](mailto:servicepresse@geopl.com)  
[www.hellio.com](http://www.hellio.com)

# Un accompagnement sur-mesure pour chaque projet d'économies d'énergie avec Ma Prime Rénov'

Hellio mobilise toute son **expertise technique, réglementaire et financière** afin d'offrir un parcours adapté à chaque partenaire, qu'il soit bénéficiaire ou en charge des travaux. Dans cette perspective, Ma Prime Rénov' constitue une **opportunité de simplifier encore plus ce parcours et d'accélérer les chantiers en France.**

En intégrant un ensemble d'aides cumulables dans son offre, **Hellio traduit sa volonté de minimiser le reste à charge des ménages.** Hellio s'occupe de tout : **de la recherche des financements auxquels chaque particulier a droit, jusqu'à leur obtention !** En prime, Hellio facilite les démarches des ménages en avançant le montant des travaux.

Son équipe, spécialisée depuis 12 ans dans les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), soutient maintenant le déploiement de Ma Prime Rénov'. **Les conseillers ont déjà été formés et sont compétents pour répondre aux interrogations des ménages et les guider pas à pas dans leurs projets de rénovation.**

Depuis janvier 2020, Hellio était en effet mandataire de l'Anah pour son aide « Agilité » pour **tester en interne sa capacité à pouvoir accompagner au mieux ses bénéficiaires** d'un point de vue administratif et technique, comme à l'image de Patrick M. qui a fait appel à Hellio pour le remplacement de sa chaudière fioul par une chaudière biomasse en Alsace, en février 2020. L'accompagnement Hellio lui a permis de cumuler l'aide de l'Anah et celle des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) et de n'avoir aucun reste à charge : *« On rentrait tout à fait dans le cadre de Ma Chaudière Gratuite. Avec toutes les aides reçues, nous n'avons rien eu à payer et aucune avance de frais ».*

Cette phase de test a ainsi mis en avant la **capacité des équipes Hellio pour accompagner leurs clients aussi bien pour les aides publiques que privées.**

En parallèle, Hellio poursuit ses efforts pour garantir la qualité des chantiers, grâce à une sélection rigoureuse des professionnels, un choix des meilleurs matériaux et équipements ainsi qu'une politique stricte de contrôles sur site.

## Le début du versement de Ma Prime Rénov' maintenu

Le contexte actuel de crise sanitaire a laissé planer un doute. L'hypothèse d'un report des premiers versements de Ma Prime Rénov', annoncés en janvier pour avril 2020, n'était pas à exclure. **Dans un communiqué de presse, l'Anah a finalement confirmé le début des instructions le 8 avril, et du versement de l'aide vers la fin du mois.**

Ainsi, les équipes de l'Agence Nationale de l'Habitat ont commencé l'étude des quelque **47 000 demandes effectuées depuis le 2 janvier** sur le site mis en place avec le gouvernement. Un succès attendu pour Ma Prime Rénov' qui vient simplifier le financement des travaux de rénovation énergétique, pour les propriétaires aux revenus modestes. Qu'ils souhaitent isoler leur logement, changer leur chaudière ou installer une VMC performante, **les ménages éligibles peuvent désormais profiter d'une prime versée par l'Anah** directement après réception de la facture.

Fini le délai imposé par le Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE), qui nécessitait d'attendre l'année suivante. Fini aussi le calcul du montant par pourcentage, comme avec

---

### FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2  
Parc des Erables - 78230 LE PECQ  
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65 - [celine@fpa.fr](mailto:celine@fpa.fr)

### Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 56 67 27 - [servicepresse@geopl.com](mailto:servicepresse@geopl.com)  
[www.hellio.com](http://www.hellio.com)

l'ancienne aide Habiter mieux Agilité. **Ma Prime Rénov'** se veut plus juste et plus simple, avec des forfaits fixés pour chaque type d'opération.

## Hellio, spécialiste des économies d'énergie de l'habitat pour tous les Français

Les primes et subventions représentent un levier essentiel pour tous les acteurs du secteur de la rénovation énergétique : **les particuliers bien sûr, qui peuvent ainsi bénéficier de travaux à moindre coût, mais également les professionnels** - chauffagistes, étanchéistes... - qui, une fois certifiés "Reconnu Garant de l'Environnement", peuvent proposer leurs services à davantage de ménages.

En s'appuyant sur ces aides publiques et privées, ainsi que sur son réseau d'artisans partenaires rigoureusement sélectionné, **Hellio développe des solutions toujours plus efficaces pour aider les ménages à baisser leur consommation d'énergie**. Ses équipes accompagnent chaque projet, de son financement à la réalisation des travaux de rénovation : isolation de combles, remplacement de systèmes de chauffage, calorifugeage en copropriété, etc.

*« C'est une très bonne nouvelle pour les ménages que nous accompagnons et pour nos équipes chez Hellio : Ma Prime Rénov' est une aide simplifiée et conséquente pour les ménages désireux de mener des travaux d'économies d'énergie plus ambitieux. Nous nous occuperons des démarches administratives, logistiques, et de la réalisation des chantiers avec les entreprises de travaux de qualité et du versement des primes. Tout ce dispositif répond à un objectif de simplification des aides à la rénovation énergétique et de confiance pour les particuliers. Un objectif dans la droite ligne du « plan de rénovation énergétique des bâtiments », confirmé par le nouveau Premier ministre, Jean Castex, dans son discours de politique générale pour la fin du mandat présidentiel. Il faut continuer dans cette voie : beaucoup reste à faire ! », conclut Marina Offel, responsable des affaires publiques et juridiques.*

### Rappel des aides publiques et privées mobilisables pour les travaux de rénovation énergétique

Les aides publiques et privées pour le financement des travaux de rénovation énergétique étant assez nombreuses et complexes, il est parfois difficile de s'y retrouver. Hellio les décrypte ci-dessous :

#### AIDES PUBLIQUES :

##### Ma Prime Rénov'

Concernant les travaux de rénovation énergétique des bâtiments, les nouveaux dispositifs d'aides 2020 s'appuient notamment sur une nouvelle prime versée dès la fin des travaux « Ma Prime Rénov » qui fusionne le Crédit d'impôt transition énergétique (CITE) et l'aide de l'Anah « Agilité » pour les travaux d'isolation, de changement de chaudière ou de mode de chauffage.

#### FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2  
Parc des Erables - 78230 LE PECQ  
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65 - [celine@fpa.fr](mailto:celine@fpa.fr)

#### Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 56 67 27 - [servicepresse@geopl.com](mailto:servicepresse@geopl.com)  
[www.hellio.com](http://www.hellio.com)

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, les ménages peuvent formuler leur demande sur [www.maprimerenov.gouv.fr](http://www.maprimerenov.gouv.fr). Selon leurs conditions de ressources, des dispositifs d'attribution différents ont été mis en place.

La Prime Rénov est forfaitaire et est définie en fonction des revenus des ménages et des différents travaux de rénovation énergétique.

### **CITE : Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique**

Le CITE est maintenu en 2020 uniquement pour les ménages aux revenus intermédiaires et élevés (déciles 9 et 10 selon l'Insee). Ces derniers y ont droit pour un nombre très limité de travaux : isolation des murs ou des toitures.

### **Le programme Habiter Mieux Sérénité de l'Anah**

Pour les propriétaires occupant un logement de plus de 15 ans et disposant de ressources ne dépassant pas les plafonds fixés par l'Anah, «Habiter Mieux Sérénité» finance des travaux permettant un gain énergétique d'au moins 25 %. Le montant maximum de cette aide est de 7 000 ou 10 000 € en fonction des ressources du propriétaire occupant.

### **L'exonération de taxe foncière**

Pour bénéficier de cette exonération comprise entre 50 ou 100 %, qui dépend des collectivités locales, d'une durée de 3 ans, le montant total des dépenses payées par logement doit être supérieur à :

- > soit 10 000 € l'année précédant l'année d'application de l'exonération ;
- > soit 15 000 € au cours des trois années précédant l'année d'application de l'exonération.

L'exonération ne peut pas être renouvelée au cours des dix années à l'issue de cette période de 3 ans. À demander auprès des mairies.

### **TVA réduite**

La TVA s'applique au taux réduit de 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la performance énergétique ainsi que pour les travaux induits et indissociablement liés.

Le logement doit être achevé depuis plus de 2 ans. Il peut être occupé à titre de résidence principale ou secondaire.

La TVA à 5,5 % est directement appliquée par l'entreprise sur la facture des travaux. À cette occasion, il vous sera demandé de signer une attestation permettant de confirmer l'âge du logement et la nature des travaux réalisés.

### **Le chèque énergie**

En 2019, le montant du chèque énergie a été revalorisé de 50 € pour tous les bénéficiaires et étendu, pour toucher 5,8 millions de ménages. Le montant maximal est de 277 €. Les principaux bénéficiaires sont les propriétaires et locataires en fonction de leurs ressources et de la composition du foyer.

Envoyé automatiquement par courrier postal au printemps, le chèque énergie peut notamment être utilisé pour payer les travaux de rénovation énergétique éligibles à la Prime Rénov ou au CITE

et réalisés par des professionnels RGE.

### **Les aides des collectivités locales**

Certaines collectivités locales accordent des aides complémentaires aux aides nationales dans le cadre de la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique. Pour en savoir plus, contacter un conseiller FAIRE.

### **AIDES PRIVÉES :**

#### **Dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie CEE (aides des fournisseurs d'énergie)**

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie constitue la seule réponse de la France aux obligations de la Directive Européenne sur l'Efficacité Énergétique. Il a été créé à la suite de la loi fixant les Orientations de la Politique Énergétique du 13 juillet 2005 – dite loi POPE. Il oblige les fournisseurs d'énergie à effectuer des actions efficaces d'économies d'énergie auprès des consommateurs, avec des pénalités en cas de non-respect des objectifs, sur le principe du « pollueur payeur ».

Des entreprises (fournisseurs d'énergie ou délégataires comme Hellio) proposent des primes, des prêts bonifiés ou des diagnostics si un particulier réalise des travaux d'économies d'énergie. Le montant de l'aide CEE n'est pas calculé en fonction des revenus mais du type de travaux : 188 opérations dites « standardisées » sont éligibles aux CEE, comme l'isolation, le changement de chaudière. Elles sont réparties en 6 secteurs différents (résidentiel, tertiaire...)

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires ainsi qu'aux locataires.

Peu connu car assez technique à comprendre, c'est pourtant le dispositif d'aides le plus utilisé devant Ma Prime Rénov' et le CITE : en 2019, 1,52 milliard d'euros ont été versés aux ménages sous forme de primes CEE (contre 800 millions d'euros pour Ma Prime Rénov' / CITE).

#### **L'Eco-prêt à taux 0 %, ou prêt Eco-PTZ**

« L'éco-prêt à taux zéro » est un prêt à taux d'intérêt nul et accessible sans conditions de ressources. Auparavant pour en bénéficier, il fallait effectuer un ensemble cohérent de travaux, c'est à dire faire deux types de travaux (par exemple l'installation d'une chaudière biomasse et des travaux d'isolation). Désormais, il est possible de profiter du prêt à taux 0 % même si l'on ne fait qu'un seul type de travaux.

Le logement doit être :

- > déclaré comme résidence principale ;
- > une maison individuelle ou un appartement ;
- > pour la métropole, achevé avant le 1er janvier 1990 et après le 1er janvier 1948 pour l'option « performance énergétique globale ».

---

#### **FP&A - Service Presse Hellio**

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2  
Parc des Erables - 78230 LE PECQ  
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65 - [celine@fpa.fr](mailto:celine@fpa.fr)

#### **Hellio**

48, rue Cambon - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 56 67 27 - [servicepresse@geopl.com](mailto:servicepresse@geopl.com)  
[www.hellio.com](http://www.hellio.com)

# hellio

## Les principales aides à la rénovation énergétique

Rappel : pour être éligible, chaque type de travaux doit répondre à des critères précis (performance énergétique, artisan qualifié RGE, etc.)

Type de travaux		Prime Certificats d'Économies d'Énergie	Prime Coup de pouce	Ma Prime Rénov' / Crédit d'impôt	Éco-prêt à Taux Zéro
<b>Isolation</b>					
 Combles	TVA : 5,5%	✓	✓ 20 €/m <sup>2</sup>	✓ Jusqu'à 25 €/m <sup>2</sup> uniquement en rampants de toiture	✓
 Planchers bas	TVA : 5,5%	✓	✓ 30 €/m <sup>2</sup>	✗	✓
 Murs	TVA : 5,5%	✓	✗	✓ Jusqu'à 100 €/m <sup>2</sup>	✓
 Fenêtres	TVA : 5,5%	✓	✗	✓ Jusqu'à 100 € par équipement	✓
<b>Chauffage</b>					
 Chaudière biomasse	TVA : 5,5%	✓	✓ 4 000 €	✓ Jusqu'à 10 000 €	✓
 Chaudière à condensation	TVA : 5,5%	✓	✓ 1 200 €	✓ Jusqu'à 1 200 € (Prime Rénov' mais pas CITE)	✓
 Poêle à bois	TVA : 5,5%	✓	✓ 800 €	✓ Jusqu'à 2 000 €	✓
 Insert ou foyer à bois	TVA : 5,5%	✓	✓ 800 €	✓ Jusqu'à 2 000 €	✓
 Cuisinière à bois	TVA : 5,5%	✓	✓ 800 €	✓ Jusqu'à 3 000 €	✓
 Pompe à chaleur air-air	TVA : 20%	✓	✗	✗	✗
 Pompe à chaleur eau-eau	TVA : 5,5%	✓	✓ 4 000 €	✗	✓
 Pompe à chaleur air-eau	TVA : 5,5%	✓	✓ 4 000 €	✓ Jusqu'à 4 000 €	✓
 Pompe à chaleur hybride	TVA : 5,5%	✓	✓ 4 000 €	✓ Jusqu'à 4 000 €	✓
 Radiateur électrique	TVA : 5,5%	✓	✓ 100 €	✗	✗
 Système solaire combiné	TVA : 5,5%	✓	✓ 4 000 €	✓ Jusqu'à 8 000 €	✓
 Chauffe-eau solaire	TVA : 5,5%	✓	✗	✓ Jusqu'à 4 000 €	✓
 Chauffe-eau thermodynamique	TVA : 5,5%	✓	✗	✓ Jusqu'à 1 200 €	✓
<b>Autre</b>					
 VMC double-flux	TVA : 20%	✓	✗	✓ Jusqu'à 4 000 €	✗
 Dépose d'une cuve à fioul	TVA : 5,5%	✗	✗	✓ Jusqu'à 1 200 €	✓
<b>A+</b>  Audit énergétique	TVA : 20%	✗	✗	✓ Jusqu'à 500 €	✗

## À propos de Hellio



Hellio, spécialiste des économies d'énergie de l'habitat, accompagne les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique, du conseil à la réalisation, en passant par leur financement. Fort du succès de MesAmpoulesGratuites, Hellio développe aujourd'hui des programmes de travaux clés-en-main et sur mesure avec le versement de primes énergie. Hellio capitalise sur l'expertise des équipes du groupe GEO PLC depuis 2008 et celles de ses entreprises partenaires, sélectionnées et auditées pour garantir la qualité des travaux.

### FP&A - Service Presse Hellio

Céline Gay - 66 route de Sartrouville Bât.2  
Parc des Erables - 78230 LE PECQ  
Tél : 07 61 46 57 31 - Fax : 01 39 52 94 65 - [celine@fpa.fr](mailto:celine@fpa.fr)

### Hellio

48, rue Cambon - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 56 67 27 - [servicepresse@geoplac.com](mailto:servicepresse@geoplac.com)  
[www.hellio.com](http://www.hellio.com)